

L'ÉCOLE AU CŒUR DE SA COMMUNAUTÉ

**Mémoire
de la Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys (CSMB)**

**Consultations publiques
Projet de reconversion de la maison des sœurs de Sainte-Anne à Lachine
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

Juin 2018

INTRODUCTION

L'aménagement et le développement du territoire de l'île de Montréal touchent directement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Deuxième plus grand réseau d'écoles publiques au Québec, la CSMB sert plus de 73 000 élèves répartis dans 99 établissements, dans lesquels travaillent 10 000 employés. Ses écoles et centres sont situés dans sept arrondissements et 13 municipalités de l'ouest de Montréal.

La CSMB vit depuis quelques années une hausse de clientèle sans précédent. Les prévisions ministérielles indiquent que cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années, en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants, du boom immobilier et de la hausse des naissances. À ce titre, la CSMB se sent directement interpellée par les enjeux découlant du Projet de reconversion de la maison des sœurs de Sainte-Anne à Lachine. La Commission scolaire se voit d'ailleurs comme un partenaire de Montréal, puisque les décisions liées à l'urbanisme de la Ville ont un impact direct sur sa communauté éducative. Le présent document vise à présenter les préoccupations de la CSMB quant à de futurs développements immobiliers.

1 – L'AMÉNAGEMENT

La vision de la CSMB est celle d'écoles primaires et secondaires implantées au centre de la communauté. L'objectif derrière cette idée est de créer un pôle d'attraction servant à la fois les intérêts des enfants et des familles, mais aussi ceux des citoyens demeurant à proximité des établissements scolaires. Pour ce faire, les arrondissements doivent prévoir des terrains pour de nouvelles écoles et s'assurer que le zonage soit approprié (voir point 3) pour de telles constructions. Des problématiques liées au zonage sont survenues récemment à Saint-Laurent et à L'Île-des-Sœurs.

L'exemple de l'école primaire Île-des-Sœurs est tout à fait probant. Le Centre Elgar, adjacent à l'établissement, profite aux élèves le jour, mais est grandement utilisé par les résidents hors des heures scolaires. Idem pour les terrains de tennis et les autres infrastructures sportives de l'école. Ainsi, l'école étend son rôle au-delà de sa mission éducative, devenant un établissement communautaire véritablement au cœur d'un quartier, au service de la population.

Il faut voir les écoles comme étant un atout considérable pour un quartier. La CSMB croit aux infrastructures éducatives, communautaires et complémentaires. Il faut penser l'école comme une plus-value pour les arrondissements. En ce sens, les administrations municipales, lorsqu'elles prévoient le développement de quartiers, ont la responsabilité de réserver des terrains suffisamment grands, adéquatement zonés et bien localisés pour y construire des écoles.

Le projet immobilier actuellement en discussion à Lachine illustre notre préoccupation. À l'heure actuelle, les écoles de quartier de Lachine (huit primaires et une secondaire)

sont au maximum de leur capacité. Il est donc essentiel que toute réflexion sur un projet immobilier susceptible d'attirer des familles dans cet arrondissement tienne compte de cette contrainte.

La CSMB recommande :

- Que les municipalités réservent des terrains en vue de la construction d'écoles, lorsqu'est pensé et développé le plan d'urbanisme des nouveaux quartiers. Ces terrains accueilleraient ce qui deviendrait une infrastructure attractive dédiée à la communauté.

2 – TRANSPORTS

Comme affirmé précédemment, la CSMB croit aux écoles situées au cœur des quartiers. Outre les avantages mentionnés, la possibilité de favoriser un établissement fréquenté par des élèves marcheurs tient à cœur à la Commission scolaire. En plus des effets positifs pour la santé, cela contribue à réduire les déplacements en autobus et ultimement, à promouvoir le développement durable.

En ce sens, la CSMB déplore que le nombre de brigadiers soit demeuré le même depuis 1992, en raison de l'imposition d'un moratoire. Pour inciter les jeunes à la marche, il est primordial que la sécurité soit au rendez-vous et que les mesures en ce sens soient ajustées au nombre d'élèves. La CSMB a d'ailleurs collaboré à la campagne de prévention *100 % vigilant dans mon arrondissement* pour laquelle des affiches ont été apposées aux abords des écoles dans les arrondissements. Enfin, toujours dans l'espoir de favoriser de meilleures habitudes de vie, l'aménagement de pistes cyclables aux abords des écoles est également encouragé par la CSMB.

La CSMB recommande :

- L'ajout de brigadiers supplémentaires afin de favoriser des écoles de marcheurs.
- L'aménagement de pistes cyclables près des écoles primaires et secondaires.

3 – ENVIRONNEMENT

Les terrains que fournissent les villes et arrondissements en vue de la construction d'écoles sont le point de départ de ce qui devrait devenir un pôle éducatif, communautaire et complémentaire. Comme les délais sont souvent serrés, la CSMB suggère que les municipalités prennent de l'avance et s'assurent que le terrain réservé

pour une école soit zoné adéquatement et prévu dans le plan d'urbanisme. Le récent exemple de l'école primaire des Marguerite à L'Île-des-Sœurs démontre à quel point le processus d'implantation d'un nouvel établissement scolaire demande temps et préparation. Un terrain dédié ne pourrait qu'accélérer les démarches.

La CSMB recommande également aux arrondissements de respecter le calendrier scolaire lorsque vient le temps de planifier des travaux dans les infrastructures adjacentes aux écoles. Par le passé, d'importants travaux de réfection d'aqueducs ont débuté sur la rue d'une école primaire, le jour même de la rentrée. De tels travaux devraient être réalisés durant les vacances scolaires, dans la mesure du possible. La CSMB souhaite être avisée et consultée dans ce type de dossiers.

Soucieuse de réduire les impacts environnementaux découlant de ses activités quotidiennes, la CSMB a adopté en mars 2010 sa *Politique de développement durable*. Consciente de l'empreinte au sol de ses établissements, la CSMB envisage divers projets afin de réduire l'impact de ses constructions. Des jardins et des serres sur les toits, en passant par des écoles construites en hauteur : de nombreuses options sont étudiées à court et à moyen terme. La Commission scolaire espère obtenir le soutien de la Ville en lien avec ces innovations. Elle souhaite également voir assouplies les normes de construction afin d'être considérée comme un partenaire institutionnel des municipalités.

La CSMB recommande :

- Le zonage adéquat pour les terrains sur lesquels seront construites les écoles et l'adaptation des normes de construction, reconnaissant ainsi la Commission scolaire comme un partenaire institutionnel des municipalités.
- La planification durant les vacances scolaires des travaux municipaux devant être réalisés autour des écoles.

CONCLUSION

Avec plus de 73 000 élèves répartis sur un territoire de plus de 600 kilomètres carrés, la CSMB est un acteur socioéconomique d'importance dans l'ouest de Montréal. La Commission scolaire possède une connaissance précise et étoffée de ce territoire, notamment en ce qui a trait à l'aménagement, au transport et à l'environnement, en lien avec ses 99 établissements. La CSMB souhaite demeurer un partenaire privilégié de la Ville pour les prochaines années et participer, à sa mesure, à la mise en œuvre du Projet de reconversion de la maison des sœurs de Sainte-Anne à Lachine. C'est l'ensemble de la ville qui y gagnera.